



Département de la GIRONDE
Arrondissement de Blaye

MAIRIE

de
CUBZAC LES PONTS

33240 CUBZAC LES PONTS
Téléphone : 05 57 43 02 11
Télécopte : 05 57 43 92 47
Email : mairie@cubzaclesponts.fr
Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Nombre de membres en exercice : 17
Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 9
Nombre de membres présents : 14
Nombre de membres représentés : 3

Nombre de suffrages exprimés : 17
Pour : 17
Contre : 0
Abstentions : 0

Date Convocation : 21/03/2022
Date d'affichage de la convocation : 21/03/2022
Délibéré par le Conseil Municipal
À Cubzac les Ponts, le 29/03/2022

Envoyé en préfecture le 30/03/2022

Reçu en préfecture le 30/03/2022

Affiché le **30 MAR. 2022**

ID : 033-213301435-20220329-2022_031-DE

Délibération n° 2022-031

Mardi 29 mars 2022

CA21/BP22

L'an deux-mille-vingt-deux, le vingt-neuf du mois de mars à dix-huit heures et trente minutes, s'est réuni dans le lieu ordinaire de leurs séances habituelles, les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE, Maire de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le vingt-et-un mars deux-mille-vingt-deux.

Présents : Alain TABONE – Gérard BAGNAUD – Nadia BRIDOUX MICHEL - Jean-Pierre PRAT - Maribel SOARES - Cyril CHERIGNY – Michel BARSE –Benoît DULAU - Elvira MOMMERT – Corine JEANDONNET - Mathieu OLIVEIRA – Elodie KOPF - Jean-Roger THUILLIAS – Nathalie TRIGANT

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Hélène BURESI procuration à Benoît DULAU

Isabelle BERNADET procuration à Elodie KOPF

Vincent TRISTRAM procuration à Maribel SOARES

Absent(s) excusé(s) : Hélène BURESI – Isabelle BERNADET – Vincent TRISTRAM – Corine JEANDONNET

Le Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) : Jean-Roger THUILLIAS

DELIBERATION PORTANT VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 BUDGET ANNEXE HALTE NAUTIQUE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2022-023 et - 024 portant approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif du Budget annexe – Halte nautique,

Vu la délibération n°2022-026 portant affectation du résultat de l'exercice budgétaire 2021 – Budget annexe Halte nautique,

Vu le projet de budget primitif,

Vu les dotations aux amortissements 2022,

Vu les Commissions Finances du 11 janvier et 15 mars 2022,

Le Conseil municipal,

Monsieur le Maire rappelle :

Les propositions nouvelles concernant l'ouverture des crédits de dépenses et de recettes tant au niveau des chapitres de la section d'exploitation que des chapitres de la section d'investissement. Qu'au regard de l'exercice 2021 il y a lieu de reporter l'excédent de fonctionnement et de l'affecter, ainsi que de reprendre les Restes à réaliser.

Le budget primitif de l'exercice 2022 de la Halte nautique étant alors ainsi préparé et équilibré comme suivant :

Envoyé en préfecture le 30/03/2022

Reçu en préfecture le 30/03/2022

Affiché le **30 MAR. 2022**

ID : 033-213301435-20220329-2022_031-DE

	Chapitres budgétaires	Dépenses		Chapitres budgétaires	Recettes	
		Réelles	ordre		Réelles	Ordre
Exploitation	011- Charges à caractère général	14 970,00€		74- Dotations participations	15 000,00€	
	66 - Charges financières	3 556,75€		75 - Autres produits de gestion courante	6 313,42€	
				77 - Produits exceptionnels	1 000,00€	
				002 - Excédent antérieur reporté de Fonctionnement		7 690,33€
	040 / 041 / 042 - Opération d'ordre entre sections		26 531,00€	040 / 041 / 042 - Opération d'ordre entre sections		15 054,00€
	Total	18 526,75€	26 531,00€	Total	29 596,27€	15 215,73€
	Total de la section de fonctionnement	45 057,75€		Total de la section de fonctionnement	45 057,75€	
Investissement	16 - Emprunts et dettes assimilées	14 266,68€		16 - Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00€	
	21 - Immobilisations corporelles	62 554,54€		10 - Dotations, fonds divers et réserves	5 000,00€	
	020 -Dépenses imprévues d'investissement		6 000,00€	001 - Excédent antérieur reporté d'investissement		66 344,42€
	040 / 041 / 042 - Opération d'ordre entre sections		15 054,00€	040 / 041 / 042 - Opération d'ordre entre sections		26 531,00€
	Total	76 821,42€	21 054,00€	Total	5 000,00€	92 875,42€
	Total de la section d'investissement	97 875,42€		Total de la section d'investissement	97 875,42€	

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** le vote du budget au niveau de chaque section et plus particulièrement de chaque chapitre comme indiqué ci-avant,
- **APPROUVE** la balance générale du budget primitif de la Halte nautique pour l'exercice 2022 de la manière suivant :

Balance Générale du Budget Annexe

- Investissement
 - Dépenses **97 875,42...€**
 - Recettes **97 875,42...€**
- Fonctionnement
 - Dépenses **45 057,75...€**
 - Recettes **45 057,75 ...€**

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire

Alain TABONE

